



Préfecture de Seine-Maritime

Commune de SAINT-JACQUES-SUR-DARNÉTAL

Informations sur les risques naturels, miniers et technologiques majeurs

pour l'application des articles L 125-5 et L 125-26 du code de l'environnement

1. Annexe à l'arrêté préfectoral

	N°	2009-283	du	29 mars 2009	
--	----	----------	----	--------------	--

2. Situation de la commune au regard d'un ou plusieurs plans de prévention de risques naturels prévisibles [PPRn]

La commune est située dans le périmètre d'un PPRn	oui	<input checked="" type="checkbox"/>	non	<input type="checkbox"/>
---------------------------------------------------	-----	-------------------------------------	-----	--------------------------

Prescrit		29 décembre 2008		Inondation (débordement de rivière, ruissellement, remontée de nappe)
Approuvé		11 juillet 2022		
BV Cailly-Aubette-Robec				

Les documents de référence sont :			
Rapport de présentation, zonage réglementaire et règlement du PPRn BV Cailly-Aubette-Robec	Consultable sur internet	<input type="checkbox"/>	
	Consultable en mairie	<input type="checkbox"/>	

3. Situation de la commune au regard d'un plan de prévention de risques technologiques [PPRt]

La commune est située dans le périmètre d'un PPRt	oui	<input type="checkbox"/>	non	<input checked="" type="checkbox"/>
	date		aléas	

Les documents de référence sont :			

4. Situation de la commune au regard d'un plan de prévention de risques miniers [PPRm]

La commune est située dans le périmètre d'un PPRm	oui	<input type="checkbox"/>	non	<input checked="" type="checkbox"/>
---------------------------------------------------	-----	--------------------------	-----	-------------------------------------

5. Dates des arrêtés portant constatation de l'état de catastrophe naturelle pour le risque mouvement de terrain

6. Dates des arrêtés portant constatation de l'état de catastrophe naturelle pour le risque inondation

24 juillet 1990 02 février 1994 06 décembre 1994 18 octobre 2007 17 avril 2018

7. Situation de la commune au regard du zonage réglementaire pour la prise en compte de la sismicité

en application des articles R 563-4 et D 563-8-1 du code de l'environnement

La commune est située dans une zone de sismicité	zone 5	zone 4	zone 3	zone 2	zone 1	<input checked="" type="checkbox"/>
--------------------------------------------------	--------	--------	--------	--------	--------	-------------------------------------

8. Cartographie

extraits de documents ou de dossiers permettant la localisation des immeubles au regard des risques pris en compte

Rapport de présentation du PPRn BV Cailly-Aubette-Robec**Règlement du PPRn BV Cailly-Aubette-Robec****Cartographie des aléas du PPRn BV Cailly-Aubette-Robec****Zonage réglementaire du PPRn BV Cailly-Aubette-Robec****9. Description des phénomènes d'inondation**

Située dans le bassin versant de l'Aubette et du Robec, la commune de Saint-Jacques-sur-Darnétal est concernée par des risques d'inondation liés au ruissellement.